
Le Jeudi 23 Mars / temps de lecture : 13 minutes

[Consulter toutes les actualités](#)

Le label Villes et pays d'art et d'histoire est renouvelé pour la Métropole

Le label Villes et pays d'art et d'histoire est renouvelé pour le territoire de la Métropole Rouen Normandie jusqu'en 2033.

Par un courrier du Préfet de la Région Normandie, Jean-Benoît Albertini, la Métropole Rouen Normandie vient d'apprendre le renouvellement de son label Villes et pays d'art et d'histoire (LVPAH) pour la période 2023-2033. Ce renouvellement vient souligner la politique culturelle et plus particulièrement, la politique patrimoniale forte mise en place depuis plusieurs années et aujourd'hui construite sur des objectifs de transition sociale-écologique. Pour notre territoire, candidat au titre de Capitale européenne de la culture en 2028, c'est un outil privilégié pour infuser la valorisation de nos patrimoines, ressources culturelles riches, diversifiées et inépuisables à l'échelle des 71 communes.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, Laurence Renou, Vice-Présidente en charge de la Culture et Christine de Cintré, Conseillère métropolitaine déléguée en charge du tourisme et de Rouen Capitale européenne de la culture 2028 : « La candidature pour le renouvellement de ce label a été l'occasion de redéfinir

nos objectifs en lien avec la transition sociale et écologique, en considérant le patrimoine comme ressource de notre territoire et plus seulement comme enjeu d'attractivité. Valeurs également partagées dans notre candidature pour être Capitale européenne de la Culture en 2028. Nous allons donc poursuivre le travail engagé, au regard de nos nouveaux objectifs, et en imprégnant nos actions quotidiennes des principes de la Convention de Faro et des Droits culturels. »

Créé en 1985, le label Ville ou Pays d'art et d'histoire est attribué par le Ministre de la Culture aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. À ce jour, le réseau national compte 190 Villes et pays d'art et d'histoire en France.

En 2012, le label Villes et pays d'art et d'histoire (LVPAH) de la Métropole avait été défendu devant le Ministre de la Culture lui-même. Depuis son obtention, la Métropole œuvre donc au quotidien à la mise en place de ce label à la dimension de ses 71 communes. Attribué pour 10 ans, il devait être renouvelé. C'est désormais la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture qui étudie les dossiers de renouvellement. Réunie le 29 novembre 2022, la Commission a été sensible « à l'engagement de la Métropole en faveur d'une politique culturelle et notamment patrimoniale forte, construite en transversalité avec les objectifs de transition écologique et sociale ». Elle a également salué « la prise de conscience qu'a suscité l'incendie de l'usine Lubrizol survenu en 2019 et la résolution de ce territoire à se transformer par le biais de la culture et des valeurs patrimoniales, dans l'esprit de la convention de Faro ».

Lubrizol, Convention de Faro, Capitale Européenne de la Culture 2028 : un renouvellement sous un prisme réinventé

Cette nouvelle stratégie porte un réel changement de posture qui intègre une nouvelle façon de valoriser nos patrimoines, modifie les codes habituels tant dans la sémantique utilisée (on parlera davantage d'hospitalité que d'attractivité du territoire par exemple), que dans les actions menées (Journées du Matrimoine et du Patrimoine,...), la manière dont elles sont mises en œuvre (ateliers participatifs artistiques dans des quartiers NPNRU,...) et les ressources mobilisées (experts, associations mais aussi guides-habitants).

L'accident industriel généré par l'entreprise Lubrizol, en 2019, est venu ébranler les certitudes de notre territoire. Une politique ambitieuse en matière de transition écologique a donc été décidée par les élus métropolitains dans l'optique de modifier intégralement nos manières de vivre pour les générations futures. Il s'agit alors de faire prendre un tournant radical aux actions publiques sur le territoire en faveur du développement durable (suite de la Cop 21, Capitale du Monde d'Après et Forum de la résilience, Pavillon des transitions...).

Cette stratégie s'accompagne également d'une transition sociale : il s'agit ici de modifier nos manières de vivre ensemble, de penser la ville, de se connaître et reconnaître en tant qu'individu. Cette transition sociale va nous obliger à penser différemment nos rapports à l'autre et, plus généralement, à nos communs, nos patrimoines.

Ces questions viennent très clairement donner une couleur aux actions patrimoniales menées mais aussi au sein d'autres politiques publiques (urbanisme, environnement, habitat,...) avec les partenaires et les habitants.

La convention de Faro, convention cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour les sociétés, portée par le Conseil de l'Europe, correspond précisément aux axes que la Métropole donne à son action. Ce texte dans son rapport étroit aux Droits de l'Homme et à la démocratie, défend une vision plus large du patrimoine et de ses relations avec les communautés et la société. La convention de Faro nous encourage à prendre conscience que l'importance du patrimoine culturel tient moins aux objets et aux lieux qu'aux significations et aux usages que les gens leur attachent et aux valeurs qu'ils représentent. La Convention de Faro est donc un engagement démocratique fort qui ne

positionne plus le patrimoine uniquement comme un élément d'attractivité d'un territoire mais comme une ressource.

La Métropole et son service Patrimoine ont ainsi choisi d'orienter les projets dans le sens des principes de la convention de Faro jusqu'à rendre visible son engagement par une adhésion symbolique de la Ville de Rouen et de la Métropole Rouen Normandie à la convention Faro, en octobre 2022, dans le cadre du « Forum de la Résilience / Rouen Capitale du Monde d'Après », en présence des représentants du Conseil de l'Europe. Cette convention a imprégné le dossier de renouvellement, notamment dans la sémantique utilisée, qui nous amène à penser la conservation, la protection, la restauration, la médiation et la valorisation des patrimoines sous d'autres angles tels que l'hospitalité du territoire, la transition sociale et écologique de nos cadres de vie ou encore la pluralité des récits du territoire.

Pluralité des récits du territoire largement valorisée dans notre candidature pour être Capitale européenne de la Culture 2028 également. Ce n'est pas une Ville qui candidate, mais bien un territoire, et la Seine.

Pour répondre à ces objectifs, voici les différents axes de la stratégie qui sera poursuivie au cours des 10 prochaines années :

Développer l'hospitalité de notre territoire (Tourisme)

- En s'appuyant sur un écosystème important (grâce notamment à Rouen Normandie Tourisme et Congrès (Office de tourisme), Rouen Normandie Sites et Monuments (Régie des équipements patrimoniaux), la Réunion des Musées Métropolitains) pour créer une dynamique d'accueil.
- En inventant de nouvelles manières d'accueillir (tourisme durable, visites expérimentielles, guides habitants, village patrimoine...)
- En œuvrant pour créer des espaces d'échanges avec les nouveaux arrivants afin de donner à lire et à comprendre nos espaces publics au regard d'où ils viennent (nouveaux habitants, personnes réfugiées, ...)
- En proposant une meilleure compréhension de notre patrimoine industriel, notamment en ouvrant le dialogue avec les entreprises.

Accompagner la transition sociale et écologique du cadre de vie (Urbanisme)

- En accompagnant les projets d'urbanisme tel que l'ANRU dans l'échange et l'information des habitants au travers d'actions artistiques permettant une meilleure compréhension des chantiers et un tracé des trajectoires de vie des hommes et du bâti.
- En accompagnant les recherches en amont des projets pour mieux comprendre un quartier ou en donnant la parole aux habitants sur leur vécu et leur connaissance de ces quartiers.
- En procédant à des recensements (Cités jardins, Reconstruction) et en faisant le lien avec le PLUI, ou en caractérisant des typologies de bâtis pour les intégrer au cadastre énergétique (dans le but de proposer des isolations thermiques respectueuses de l'identité du bâti).
- En abondant les réflexions vers une OAP Territoire de Seine (avec le CPIER Vallée de Seine, Observatoire Photographique du Paysage Vallée de Seine...)

Écouter et donner à entendre la pluralité des récits d'un territoire (Culture)

- En continuant les propositions pour les publics scolaires (visites et ateliers), mais aussi les dispositifs (CTEJ, enfants du patrimoine), tout en inventant de nouveaux
- En développant des évènements grand public qui créent des moments de convivialité dans des lieux patrimoniaux (Journées du Ma.Patrimoine, Festivals Zig Zag, Pierres en lumière, Spring) mais aussi des événements insolites à inventer
- En confortant les partenariats scientifiques, avec le master « Valorisation du patrimoine » de

l'Université de Rouen Normandie pour consolider la filière professionnelle des guides conférenciers, mais aussi avec les laboratoires de recherche, le Service régional de l'Inventaire (SRI) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSAN).

- En soutenant les démarches associatives du territoire, terreaux de la dynamique de nos « communautés patrimoniales ».